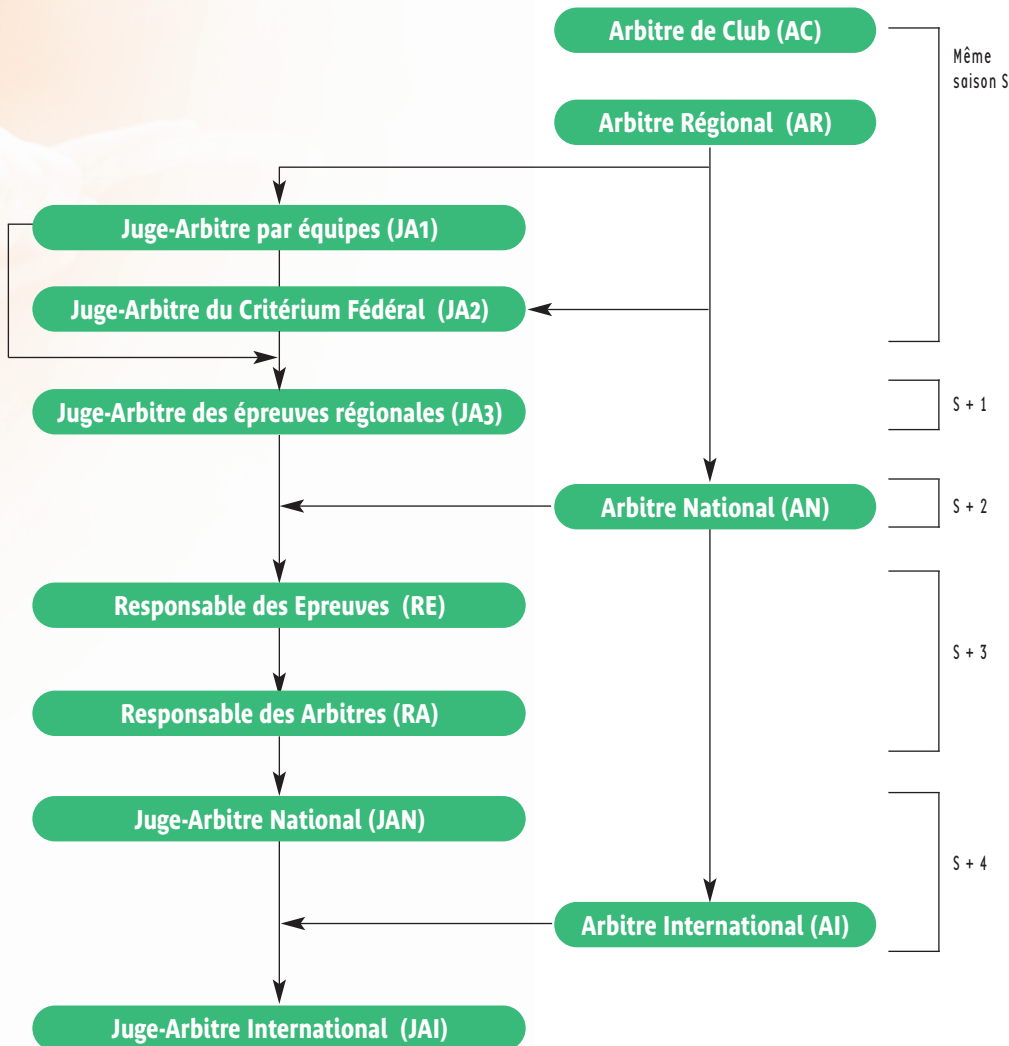


# Le dispositif de formations et diplômes en Arbitrage et Juge-Arbitrage



## Remarques :

Les formations AC, AR, JA1, JA2, et JA3 sont sous la responsabilité du Responsable Régional de la Formation en Arbitrage.

Toutes ces formations et diplômes se déroulent sous l'autorité du (de la) Président(e) de la Commission Régionale Emploi-Formation.

Les formations AN, RE, RA, et JAN sont sous la responsabilité du Responsable National de la Formation en Arbitrage.

Toutes ces formations et diplômes se déroulent sous l'autorité du (de la) Président(e) de la Commission Fédérale de Formation.

NB : Les formations et examens de RE et RA sont organisés au niveau national selon le nombre de candidats volontaires entrant dans le cadre des pré-requis demandés.

Les formations et examens AI et JAI sont organisés par la Fédération Internationale de Tennis de Table.

# Le dispositif de formations et diplômes de formateurs en Arbitrage et Juge-Arbitrage

Pré-requis : être Juge-Arbitre par équipes (JA1) depuis au moins 3 saisons

**Formateur 1<sup>er</sup> degré (FO1)**

Pré-requis : être Juge-Arbitre des épreuves régionales (JA3) et FO1 depuis au moins 3 ans

**Formateur 2<sup>ème</sup> degré Juge-Arbitre (FO2 JA)**

Pré-requis : être Arbitre National (AN) classé A et FO1 depuis au moins 3 ans

**Formateur 2<sup>ème</sup> degré Arbitre (FO2 ARB)**

Pré-requis : être AN et Juge-Arbitre National (JAN) classés A et FO2 ARB et FO2 JA depuis au moins 3 ans

**Formateur 3<sup>ème</sup> degré (FO3)**

**Formateur de formateurs (FO de FO)**

## Remarques :

Les formations et examens de formateurs en Arbitrage sont sous la responsabilité d'un Coordonnateur National de la Formation en Arbitrage (même si certaines formations ou examens peuvent être délocalisées en régions sur certaines sessions).

Toutes ces formations et diplômes se déroulent sous l'autorité du (de la) Président(e) de la Commission Fédérale de Formation.

NB : Les formations et examens de FO3 et FO de FO sont organisés au niveau national selon le nombre de candidats volontaires entrant dans le cadre des pré-requis demandés.